

Charte éthique



AVANT-PROPOS

La Fondation Just for Smiles a développé son action sur la base d'une vision et de valeurs partagées par l'ensemble des personnes qui œuvrent au sein de sa structure, membres du Conseil, direction, collaborateurs, bénévoles.

Ces valeurs constituent un fondement pour que les activités entreprises par la Fondation puissent se concevoir, s'élaborer et se construire. Elles sont à l'origine des rapports que les membres de Just for Smiles entretiennent avec les personnes en situation de polyhandicap, leur famille, leur représentant légal, les institutions et leur personnel, les donateurs, les sponsors et les prestataires.

Cette charte éthique a pour but de formaliser un corps de références communes essentielles afin que chacun puisse s'y référer en toutes circonstances.

Un Code de conduite vient compléter cette charte, en détaillant les attitudes et comportements attendus de l'ensemble des personnes intégrées dans la structure ou travaillant pour la Fondation.

INTRODUCTION

Nous avons tous la même valeur ! Quelque soit sa situation d'handicap, n'importe quel individu a droit à être considéré avec respect et dignité en tant que personne à part entière.

A ce titre, un système sociétal qui peut concevoir que des activités déployées pour le bien de ses individus, puissent être inaccessibles pour certaines personnes en raison de leur situation d'handicap, se prive d'une part de son entité, et donc de son humanité.

Il n'est pour nous pas imaginable que des environnements et activités-nature, qui sont sources de plaisir et d'épanouissement pour tout être humain, ne puissent être accessibles pour certaines personnes. Comment imaginer que la forêt, la montagne ou le lac soit interdits à certains ?

Dans ce sens, nous voulons faire évoluer et changer les mentalités. Nous cherchons à développer des actions capables d'inscrire des modifications à long termes dans le comportement général face aux personnes les plus atteintes, en situation de polyhandicap ou de mobilité très réduite.

CONTENU

Art.1 – L'intérêt des personnes en situation de polyhandicap ou de mobilité très réduite est au centre des préoccupations et des projets menés par la Fondation.

Art. 2 – La personne en situation de polyhandicap ou de mobilité très réduite a droit au respect, à la dignité, à une reconnaissance sociale et à l'accès aux moyens qui lui permettent de s'épanouir identitairement.

Art. 3 – Par son action, la Fondation a pour but l'insertion sociale des personnes les plus atteintes par les handicaps au sein de notre système sociétal.

Art. 4 – Afin de réaliser efficacement sa mission et d'atteindre ses buts, la Fondation prend en considération les intérêts des familles des personnes en situation d'handicap, tisse des partenariats avec les institutions et organismes spécialisés du domaine.

Art. 5 – Les activités mises en place par la Fondation visent, entre autre, à apporter aux personnes en situation de polyhandicap ou de mobilité très réduite des moments et des sensations de plaisir, de découverte et de liberté.

Art. 6 – La Fondation met tout en place afin de garantir une sécurité et une qualité maximales au sein de l'ensemble des prestations qu'elle réalise pour les personnes en situation de polyhandicap ou de mobilité très réduite.

Art. 7 – Les moyens attribués par les donateurs, entreprises, fondation-donatrices et autres partenaires sont intégralement utilisés avec efficacité et rigueur pour la réalisation des buts et des activités de la Fondation.

Art. 8 – Toutes les informations concernant les personnes en situation d'handicap ou de mobilité très réduite, et concernant leur famille ou leurs proches sont traitées de manière strictement confidentielle. De même, l'anonymat de nos donateurs reste garanti, sous réserve de leur volonté.

Art. 9 - La Fondation communique régulièrement, en toute transparence, sur ses activités, l'affectation de ses fonds et ses résultats financiers à l'ensemble de ses partenaires.

Art. 10 - Les membres du Conseil approuvent et adhèrent à la charte éthique.

Art. 11 - Les employés de Just for Smiles sont soumis au code de conduite.


Raphaël Broye
Président


Pascal Favre
Trésorier